

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

### **Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)**

- 09-13972 / 111310  
ATNB – Association Tunnel de Neu-Bois, 2926 Boncourt  
Avancement et bétonnage  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
21 H  
01.06.2009–31.05.2010 (Renouvellement)

### **Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)**

- 09-13968 / 111557  
CLS Communication AG, 1003 Lausanne  
Translation: Ordres de traduction pour les clients  
besoins spéciaux de consommation  
3 H, 2 F  
01.03.2009–31.12.2009 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

#### *Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 08-13473 / 101658  
British American Tobacco Switzerland SA, 2926 Boncourt  
département Préparation des tabacs  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
24 H, 6 F  
01.04.2008–31.03.2012 (Renouvellement/modification)
- 08-13480 / 100026  
SAINT-GOBAIN GLASS SOLUTIONS SUISSE AG, Hinwil,  
Zweigniederlassung Romont, 1680 Romont FR  
ligne industrielle in line (façonnage bilatéral, perçage CNC, four de trempe)  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
5 H  
12.03.2009–31.03.2012 (Renouvellement)
- 09-13698 / 100016  
boxal (suisse) sa, 1782 Belfaux  
secteurs presses / laminage à froid  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
13 H  
26.03.2009–31.03.2012 (Renouvellement/modification)
- 09-13699 / 100016  
boxal (suisse) sa, 1782 Belfaux  
secteurs; fusion, coulée, recuit, traitement de surface et emballage.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
22 H  
26.03.2009–31.03.2012 (Renouvellement/modification)

### Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 08-13221 / 101458  
KS 22 SA, 1219 Châtelaine  
département tubes (décolletage) et fraisage  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
23 H  
12.02.2009–28.02.2012 (Renouvellement/modification)

### **Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)**

- 08-12338 / 111236  
Fondation Transport handicap Vaud, 1052 Mont-sur-Lausanne  
chauffeurs; transport de personnes à mobilité réduite  
besoins spéciaux de consommation  
3 H, 2 F  
01.03.2009–28.02.2012 (Nouveau permis)

### **Permis de travail de nuit et du dimanche (Service de piquet) (art. 14 et 15 OLT 1)**

- 08-13482 / 102165  
Siemens Suisse SA, 1800 Vevey  
interventions d'urgence sur le système \*Polycom sur tout le territoire Suisse.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
5 H  
12.03.2009–31.03.2012 (Renouvellement)

### **Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)**

- 09-13697 / 100016  
boxal (suisse) sa, 1782 Belfaux  
nettoyage, surveillance usine, recuit.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
1 H  
26.03.2009–31.03.2012 (Renouvellement)

### **Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)**

- 08-13477 / 100829  
Industrie de pierres scientifiques Hrand Djevahirdjian S.A. Monthey,  
1870 Monthey  
fours à calciner  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
12 H  
05.03.2009–28.02.2012 (Renouvellement)  
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr
- 08-13478 / 100829  
Industrie de pierres scientifiques Hrand Djevahirdjian S.A. Monthey,  
1870 Monthey  
fabrication des pierres (FP)  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
21 H  
05.03.2009–28.02.2012 (Renouvellement)

– 09-13860 / 100954

CIMO Compagnie Industrielle de Monthey SA, 1870 Monthey  
pompiers d'entreprise du site chimique de Monthey  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
18 H  
02.04.2009–01.04.2012 (Renouvellement)  
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

#### *Voies de droit*

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

17 mars 2009

Secrétariat d'Etat à l'économie:

Direction du travail